



Demande de régularisation auprès de la préfecture

Par **tiph1501**, le **20/05/2012** à **19:25**

Bonjour,
si une personne en situation irrégulière fait une demande de régularisation auprès de la Préfecture, prend elle le risque d'être renvoyée dans son pays ? car ils sauront qu'elle est en situation irrégulière après cette demande
merci pour votre aide

Par **chris_Idv**, le **28/05/2012** à **09:37**

Bonjour,

La réponse à votre question est : oui il y a toujours un risque de demander la régularisation.

Par contre ce qui est certain c'est que si vous ne demandez pas la régularisation vous ne l'obtiendrez jamais.

Cordialement,